CSMD – 160M C.G. – Question de mourir dans la dignité

Réglementer la mort ? Un pensez-y bien.

Médecin travaillant en soins palliatifs, je considère que dans bien des cas il faut accompagner le malade sans chercher à prolonger la vie, sans acharnement thérapeutique, en le soulageant et en laissant la mort venir.

Bien sûr, cette attitude palliative n'est pas encore suffisamment répandue et il y a des progrès à faire dans le soulagement de la douleur et de la souffrance humaine, mais pour ce faire nous n'avons pas besoin d'autres lois. Les principes d'éthique clinique nous éclairent déjà. Chaque situation doit être évaluée avec le patient et ses proches et, au besoin, en réunion multidisciplinaire, voire au comité d'éthique dans de rares cas.

Essayer de faire entrer tout cela dans des règlements serait difficile et nuisible plutôt qu'utile. Quelles seraient les conséquences d'un système d'euthanasie (dans le sens d'un acte délibéré de mise à mort, dans le sens d'une exécution) et d'aide au suicide?

La même société qui s'efforce de prévenir le suicide enverrait aux suicidaires le message qu'il est approprié de passer à l'acte. De plus, non seulement les gens en phase terminale, mais aussi les malades aux prises avec une maladie dégénérative et les vieillards dépendants pourraient clairement sentir une pression, même si camouflée derrière un principe de liberté individuelle, de la part de la société, sinon de leurs proches, pour faire une demande d'euthanasie. Il y aura des balises, me dira-t-on, mais une fois la porte ouverte, toutes sortes de biais vont s'installer.

Je vois constamment des femmes et des hommes en fin de vie évoluer et grandir dans cette dernière étape, étape qui leur permet aussi de vivifier les liens avec leurs proches. La possibilité d'avoir recours à une dose létale viendrait, dans bien des cas, je le crains, saboter cette dynamique.

Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle loi, pas besoin de nouveaux règlements, mais nous avons besoin de plus de ressources, de plus de compassion, de plus d'accompagnement.

André Rochon Gatineau

le 20 octobre 2009